

**JUSTICE** ■ Les conseillers prud'hommes contre la réforme des élections

# Attachés au suffrage universel

Les conseillers prud'hommes CGT dénoncent un projet de loi supprimant leur élection au suffrage universel, qui sera examiné par les députés aujourd'hui.

**Pascal Larcher**

pascal.larcher@centrefrance.com

**D**ans les locaux de l'UL-CGT, Eddie Lamartine, président du conseil de prud'hommes de Moulins, Jean-Jacques Humeau, conseiller prud'homal, et Georges Gourbeyre, conseiller du salarié, placardent des affiches montrant un couteau planté dans le code du travail, avec ces lignes : « meurtre avec préméditation. L'accord Medef ne peut être une loi de la République. »

## Déni de démocratie

Les conseillers prud'hommes moulinois dénoncent le projet de loi Rebsamen visant à supprimer leur élection au suffrage universel (ce projet prévoit aussi de prolonger le mandat, d'une durée de 5 ans, jusqu'en 2017 : les conseillers feront quatre ans de plus). Voté par le Sénat, le texte est examiné par l'Assemblée nationale aujourd'hui jeudi 20 novembre.



**UL-CGT.** Jean-Jacques Humeau, Eddie Lamartine et Georges Gourbeyre (de gauche à droite) défendent l'élection des conseillers prud'hommes au suffrage universel. PHOTO PHILIPPE BIGARD

« Ce projet propose au gouvernement de passer à un mode de désignation des conseillers prud'hommes en fonction de la représentativité des organisations syndicales établie par les élections professionnelles dans les entreprises. Les arguments avancés sont le coût des élections, la complexité de leur organisation », déplorent les élus moulinois.

« C'est un déni de démocratie, cela ne peut justifier la suppression d'une élection démocratique portant sur 19 millions de salariés. Il y a des entreprises où il n'existe pas

d'autres où toutes ne sont pas représentées. Ce projet de loi écarte 5 millions de chômeurs, les retraités, les salariés sans représentants du personnel, les travailleurs précaires. Or, depuis 200 ans, les prud'hommes sont le rempart pour les salariés face à l'arbitraire patronal », s'insurge Eddie Lamartine.

Les conseillers prud'hommes CGT veulent voter en 2015 (\*). Ils appellent au retrait de l'article du projet de loi.

Ils n'en restent pas là : « le gouvernement n'a pas comme seul objectif la suppression des élections prud'homales, il veut aller

plus loin en "noyant" les prud'hommes et les autres juridictions sociales dans un tribunal de premières instances. Il veut instaurer un barème d'indemnisation pour l'employeur en cas de condamnation, ce qui permettra à celui-ci de provisionner le coût d'un licenciement abusif (sans motif réel et sérieux). Et il veut mettre en place des sanctions disciplinaires pour les conseillers prud'homales (blâme, suspension, déchéance). La formation initiale et continue des conseillers devient obligatoire. »

## Non à la professionnalisation

Ce qui fait dire aux conseillers moulinois : « Ils veulent professionnaliser les prud'hommes, alors qu'il s'agit d'une juridiction spécifique, paritaire, avec des juges non professionnels représentant salariés et employeurs ». Ils prônent un renforcement des moyens humains et matériels, bien que la nouvelle carte judiciaire de 2008 ait supprimé 62 conseils sur 271. ■

(\*) La CGT a lancé une pétition en décembre 2013 pour exiger l'organisation des élections prud'homales de 2015 (25.000 signatures au 31 janvier 2014).